

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) : 25 cent  
RECLAMES : 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et Judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » <sup>m</sup> matin.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	4 h. 30 <sup>m</sup> matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 <sup>m</sup> — 11 h. 22 <sup>m</sup> soir.	4 » 48 » soir.
10 » » » »	5 » 40 » »	7 » 31 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »		4 » 22 » »

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

### AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 17 Septembre.

La Liberté nous apprend que le maréchal Canrobert doit se rendre à Cahors pour assister à une réunion en vue des élections sénatoriales.

Cette nouvelle nous paraît bien hasardée. D'un autre côté, on est allé plus loin. On a dit que le maréchal Canrobert descendrait dans une ancienne maison de Cahors, dont l'influence parmi les fidèles de Sedan a détrôné le château de Labastide-Murat.

Si par hasard, et contre notre opinion, la première nouvelle pouvait avoir quelque vérité, nous n'hésiterions pas à trouver la seconde absolument invraisemblable. Le maréchal Canrobert, en effet, donnerait à sa candidature un caractère tellement bonapartiste que le plus léger doute ne serait plus permis.

Attendons; mais n'oublions pas que, si le maréchal se décide à rester candidat, il n'y a pour lui aucun intérêt à arborer la cocarde napoléonienne. Les électeurs du Sénat ne sont pas les mêmes que ceux de la Chambre, et il serait assez difficile de les séduire par la distribution généreuse d'une culotte plus ou moins impériale agréablement découpée en petits morceaux.

Quant à l'honneur, nous n'en découvrons aucun pour le maréchal. Sa défaite de St-Privat, au milieu des effroyables catastrophes suscitées par Napoléon III, est plus glorieuse que sa victoire de décembre 1851. Qu'il reste debout sur les ruines de Metz; elles valent mieux pour lui que les ruines du boulevard Montmartre, deux jours après le coup d'Etat.

Il n'est pas possible que le maréchal Canrobert tienne à être sénateur. En ce cas, pourquoi ne jette-t-il pas au panier les lettres intéressées qu'il reçoit? L'impérialisme est perdu dans le Lot, après avoir sombré dans le reste de la France: il faudrait être aveugle pour ne pas reconnaître l'évidence de ce fait. Le maréchal Canrobert ne sauvera pas ce qui est condamné; il ne relèvera pas ce qui est tombé.

En 1851, il fut le seul général que l'on n'avertit point du coup d'Etat, dans la nuit du crime et de la honte. A huit heures seulement on fit appel à son devoir de soldat, et il se rendit désolé au boulevard de la Madeleine où sa brigade était rangée depuis plusieurs heures. Deux jours après, ce fut cette même brigade qui, sur un ordre secret venu de l'Elysée, fusilla à bout portant la foule inoffensive. Le général levait les bras au ciel et protestait contre l'égorgeement des citoyens paisibles: le soir même il donnait sa démission qu'il ne tarda pas à reprendre.

Les services du maréchal avaient fait oublier ces lamentables événements. Veut-il donc les réveiller, et aurons-nous le spectacle étrange d'un maréchal de France se rapetissant au niveau des trois députés bonapartistes du Lot, et tirant son épée, pour le salut..... de M. Depyre.

Dans un récent discours prononcé à Cherbourg, M. Savary sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, a défini en ces termes le rôle du Sénat:

« Quel est le rôle d'un Sénat libéral, quand il arrête pour quelques semaines ou pour quelques mois un projet émané de la Chambre issue du suffrage universel? Est-ce qu'il obéit au caprice ou à la tentation d'élever une ligne contre le courant de l'opinion? Est-ce que sa formule est celle de nos anciens rois: « Tel est notre bon plaisir »?

« Non, messieurs, quand il s'adresse à la Chambre des députés, le Sénat ne saurait penser et ne saurait lui dire: « J'obéis au dessein préconçu de contrecarrer les aspirations et les vœux des électeurs qui vous ont appelés à siéger dans les conseils du pays. » Mais il est créé pour lui dire à certaines heures: « Je ne suis pas bien sûr que la mesure que vous venez de prendre soit conforme aux aspirations et aux vœux du corps électoral; je crains que vous ne soyez laissé séduire par une idée généreuse et imprudente; que vous soyez laissé emporter par quelqu'un de ces mouvements de passion qui s'empare parfois des Assemblées. Laissez au temps et à la réflexion le soin de mûrir votre pensée! Laissez à l'opinion publique qu'elle surprend à l'improviste, le temps de l'étudier et de manifester son sentiment. C'est pour faciliter ce contrôle du pays que la Constitution m'a confié le droit de veto; j'en fais usage, non par esprit d'hostilité non pour contrecarrer le suffrage universel ou ses mandataires non dans la vaine pensée d'élever contre la souveraineté nationale une fragile barrière, mais pour donner à l'opinion publique et à vous même le temps de la réflexion, pour permettre au pays de faire connaître d'une façon indéniable sa véritable volonté, devant laquelle nous nous inclinons tous.

M. Léon Say fera connaître sa pensée sur la conversion à la commission du Budget, dans la première semaine d'octobre.

Le Journal officiel a publié un décret par lequel M. Bouchet-Doumenq, sous-préfet d'Apt, est nommé sous-préfet de Carpentras, en remplacement de M. Habeneck, mis en disponibilité. M. Habeneck a fait beaucoup parler de lui depuis quelques jours. Si nous n'avons rien dit de la fâcheuse affaire à laquelle il s'est exposé, c'est qu'il nous déplaisait d'attaquer un ancien journaliste. Le cas de M. Habeneck n'était que trop clair! Dans une lettre écrite d'un style dédaigneux de toutes les convenances, M. Habeneck traitait de vagabonds et de mendiants les dominicains de Carpentras, et leur enjoignait

de se mettre en règle avec la police. Il écrivait au supérieur de ces religieux: « Monsieur Ducoudray, je n'ai pas l'honneur de connaître le supérieur des dominicains de Carpentras. L'Ordre de Saint Dominique n'étant pas autorisé en France, son histoire seule est malheureusement connue, etc. » Et ainsi de suite pendant deux cents lignes. Le gouvernement que nous défendons, et auquel nous avons l'espoir de rallier tous les hommes modérés et bien élevés, ne peut pas évidemment se faire représenter par des agents tels que M. Habeneck. Ce n'est pas avec de la passion, ni avec de l'ironie et de la brutalité que l'on fait de la bonne administration. M. le ministre de l'intérieur n'a pas hésité, et la mesure qu'il a prise sera approuvée par tous les hommes de bon sens et de tact.

(Journal des Débats).

### On lit dans le Moniteur universel :

Dans une lettre qu'au nom de vingt-cinq de ses collègues de l'extrême gauche, il vient d'adresser aux ministres de l'intérieur et de la justice, pour protester contre les mesures dont le congrès international socialiste a été l'objet, M. Louis Blanc ne tend à rien moins qu'à prouver que le gouvernement a commis illégalité sur illégalité, et que c'est en violation de tous les droits qu'il s'est opposé à la réunion tenue rue des Entrepreneurs, et qu'il a fait procéder à l'arrestation d'un certain nombre de délégués.

On voit que M. Louis Blanc ne pèche pas par excès de ménagement.

Quant à savoir si, en agissant ainsi, il reste d'accord avec le désir qu'il exprime de rendre aussi facile que possible la tâche du Gouvernement qui lui a valu d'être délégué des ministres du 16 mai, c'est là une autre question que M. Louis Blanc ne s'est peut-être pas très sérieusement posée à lui-même. Mais il pense sans doute qu'il faut dire la vérité surtout à ses amis. Voyons donc s'il l'a dit.

« La loi, dit-il, autorise le Gouvernement à interdire les réunions publiques quand il juge cela nécessaire; elle ne l'autorise point à dissoudre les réunions privées. »

Mais c'est là précisément résoudre la question par la question. C'est en effet parce que la réunion tenue rue des Entrepreneurs, quinze jours après la réunion publique qui avait été annoncée rue Pétrelle, n'était que la même réunion, masquée sous la fausse apparence de réunion privée, que l'administration s'est crue en droit d'agir comme elle l'avait déjà fait rue Pétrelle.

Ce n'est donc pas à l'égard d'une réunion privée qu'a été pris le second arrêté d'interdiction, mais à l'égard d'une véritable réunion publique, tombant sous les prescriptions de la loi. Or, cette loi qui permet d'interdire ces réunions, permet nécessairement de les dissoudre lorsqu'elles se produisent en dehors des conditions légales.

Et par cela même tombe l'argument de violation de domicile invoqué en second lieu par M. Louis Blanc. Car le domicile privé seul est inviolable; et dans le cas présent, le local loué par le citoyen Financa, rue des Entrepreneurs, exclusivement pour cette circonstance, n'avait en aucune façon ce caractère privé.

C'est donc par un véritable abus de mots que M. Louis Blanc a pu dire qu'il y avait eu intervention violente de la force publique. Légalement parlant, il n'y a pas violence lorsque la force publique agit sur un ordre régulièrement donné par l'autorité compétente en conformité de la loi.

### ORIENT

Une dépêche de Constantinople annonce une conspiration en faveur de Mourad et l'arrestation de cent vingt personnes. On a si souvent annoncé de prétendues conspirations ayant pour but de rendre le pouvoir au frère du sultan actuel qu'il faut se défier des nouvelles de ce genre. Ce qu'il y a de certain, c'est que le prix élevé des farines à Constantinople, coïncidant avec la dépréciation des caïmés, est une cause nouvelle de souffrance et pourrait devenir un danger. Des boulangeries se sont fermées, ne pouvant plus se soutenir, quand la farine leur coûte cher et quand le pain leur est payé en papier déprécié. La Porte-Ottomane a supprimé alors l'impôt sur les farines, et elle cherche à supprimer la seconde cause de la crise du pain en retirant les caïmés de la circulation. Mais elle ne peut que remplacer ce papier par un autre.

Il est assez difficile de se former une idée assez exacte de la situation en Albanie. Toutes les nouvelles s'accordent à annoncer que la soi-disant ligue albanaise est toute puissante pour le moment, et que son autorité s'étend jusqu'aux districts les plus éloignés de la province. La ville de Podgoritza s'est récemment adressée au comité central de la Ligue, pour lui demander assistance contre les Monténégrins, et Scutari lui a demandé des armes pour résister au gouverneur militaire Rifa-Pacha. Mais les nouvelles qui parviennent de l'Albanie sont tellement tronquées par l'esprit de parti que l'on ne peut jusqu'ici savoir l'origine du mouvement. Il n'en est pas moins vrai que la ligue a sous ses ordres 45,000 hommes bien armés et bien équipés, et que ses forces augmentent chaque jour.

Il se peut que l'assassinat de Mehemet-Ali ait des conséquences d'une très-haute importance politique. Il a appelé l'attention sur l'anarchie qui règne en Albanie, et le prétexte qui a justifié l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, à savoir que l'Autriche ne peut tolérer des troubles sur sa frontière, pourra avant longtemps être invoqué à l'égard de l'Albanie.

Le Fremdenblatt, parlant de l'assassinat de Mehemet-Ali, dit que cet événement prouve la décrépitude de l'empire Ottoman. Mais ce que le Fremdenblatt entrevoit encore plus clairement, c'est la tâche qui incombe à l'Autriche-Hongrie, dont la position, comme grande puissance, exige que l'œuvre commencée soit poursuivie jusqu'à la fin. La presse semi-officielle déclare que dans ces circonstances le rappel de Midhat Pacha devient inutile, car il ne peut plus rendre aucun service à son malheureux pays. La pacification de la péninsule des Balkans ne peut être effectuée qu'en employant la force.

La Nouvelle Presse libre est encore plus explicite: « Il appartient à la Porte de venger le meurtre des délégués, dit ce journal, mais elle ne peut, pour le moment, envoyer de troupes en Albanie, et laissera à l'Autriche le soin de venger le crime de Ipek. »

INFORMATIONS

La bataille de Dourdan.

Mardi, a eu lieu la bataille dont on a tant parlé. Le général Deligny a recueilli le fruit de tous les soins qu'il a donnés pendant sept années à son corps d'armée; les troupes ont été admirables; les manœuvres sont exécutées avec une précision remarquable; pas de traînards, pas de malades, tout le monde, vieux soldats et réservistes, étaient dans les rangs avec un admirable entrain, et, quand les colonnes ont défilé dans la grande rue de Dourdan, il eût été impossible de reconnaître dans nos soldats des troupes qui, après trois jours de marche, venaient d'escalader des hauteurs, fouiller des taillis et des bois, avaient pris et repris des positions, échangé pendant des heures, dans des conditions fatigantes, une fusillade pénible; nos soldats marchaient avec une allure franche, salués des hurrahs de la foule, où nous avons remarqué beaucoup d'étrangers émerveillés de leur tenue.

Le maréchal de Mac-Mahon, qui assistait à la bataille, a été enchanté de la tenue de nos soldats et surtout des réservistes, dont tous les capitaines lui ont fait le plus grand éloge.

L'artillerie s'est particulièrement distinguée dans ces manœuvres; c'est elle qui a décidé du sort de la victoire; ce sont ces masses d'obus et de mitraille lancées par la 4<sup>e</sup> brigade d'artillerie, commandée par le général de Beaufort, qui ont été le véritable combat. Sous un feu pareil, pas une troupe n'aurait pu tenir quelques minutes.

Comme nous l'avons dit, le bourg de Dourdan était l'objectif de la bataille; la division Lefebvre devait attaquer; la division Jeanningros, plus forte en artillerie et en infanterie, défendait ses positions; elle était en bataille sur deux lignes, la première ligne dans les hauteurs boisées de Plessis-Mornay, l'extrême gauche s'appuyant sur Reculet; la seconde, dans les hauteurs dénudées, séparée de la première par une vallée assez étendue. Le plan du général Jeanningros nous a paru avoir pour but de résister aussi longtemps que possible avec sa première ligne, mais en ne cherchant le dénouement du combat que dans la seconde ligne, bien plus forte que la première.

Le temps, dans la matinée, était sombre et pluvieux; une sorte de brouillard enveloppait les bois et les taillis où étaient embusqués les tirailleurs de la 7<sup>e</sup> division qui commencèrent l'attaque; bientôt la fusillade devint générale; il nous sembla que la 7<sup>e</sup> division concentrait ses forces vers la gauche de l'ennemi pour le tourner; le 115<sup>e</sup> et le 117<sup>e</sup> de ligne soutinrent le choc, mais assaillis par les masses, ils durent se replier sur les hauteurs. La première ligne de la 8<sup>e</sup> division était enlevée. C'est alors que le général Jeanningros établit ses batteries de réserve et qu'eut lieu ce feu terrible, foudroyant l'ennemi dans les positions qu'il avait conquises; six pièces furent en outre placées pour prendre la vallée en écharpe, il n'y avait plus moyen de tenir sous un pareil feu; d'un autre côté les troupes de la seconde ligne exécutaient un mouvement tournant vers la droite, le général Lefebvre fit battre en retraite, le général Deligny, juge de la bataille, fit cesser le feu; le combat était fini.

Le Maréchal a passé devant le front des troupes, saluant les vainqueurs et les vaincus qui méritaient tous des éloges.

Une importante réunion électorale tenue à Lyon a acclamé à l'unanimité la candidature d'Henri Rochefort, en remplacement de M. Durand, député de la 3<sup>e</sup> circonscription.

C'est avec les manifestations de cette espèce qu'une fraction du parti républicain compromet la République.

Non-seulement le choix de M. Henri Rochefort serait une insulte directe à l'armée et à la France; mais M. Henri Rochefort est inéligible, ayant perdu tous ses droits civils par suite de sa condamnation comme complice de la Commune.

Du reste, il ne manquerait pas une voix sérieusement bonapartiste à M. Henri Rochefort. Les partisans de l'Empire n'ont d'autre espérance que de voir la démagogie la plus

radicale triompher avec éclat. Ils comptent que leur prince pourrait sortir du milieu des flammes et des cadavres. Noble perspective, bien digne de cette secte! heureusement ils peuvent attendre sous l'orme, longtemps, longtemps et bien longtemps encore. Ils ne voient et ne verront rien venir.

On sait que les frères qui tenaient l'école communale de Lambazellec (Finistère), avaient été expulsés par ordre du préfet, parce qu'ils refusaient de quitter les bâtiments de l'école pour les céder à un instituteur laïque, le conseil municipal ayant décidé la transformation de l'école congréganiste en école laïque.

Les frères se fondaient sur ce qu'en vertu d'un traité tacite intervenu entre eux et la commune, ils avaient fait élever à leurs frais des constructions sur les terrains communaux à eux concédés, et qu'ils avaient ainsi un droit acquis.

Après leur double expulsion, ils en ont référé au tribunal civil de Brest et ont été réintégrés le 10 août dernier.

L'Océan dit à ce sujet :

Des ordres ministériels avaient levé les obstacles qui, jusqu'à présent, s'étaient opposés à leur réintégration.

L'ordonnance de M. le président du tribunal civil est donc enfin exécutée.

La réintégration, constatée par procès-verbal de l'huissier, a eu lieu avec calme.

Le maire de Lambazellec a formé devant la cour de Rennes appel de la décision de M. le président qui devait en tous cas recevoir son exécution provisoire.

La mort de Nobiling.

La dépêche annonçant la mort presque subite de Nobiling, l'auteur de l'attentat contre l'empereur d'Allemagne, a d'autant plus surpris, que depuis quelques jours on annonçait une amélioration notable dans l'état de sa santé. On attendait donc avec impatience des détails pour savoir à quelles complications pathologiques il avait succombé. Les renseignements fournis par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* donnent l'explication très-logique de cet événement :

Après que Nobiling, qui se trouvait très-bien dimanche dernier, eût diné et terminé sa promenade, il eût un long entretien avec MM. de Schlieckman, conseiller supérieur intime du gouvernement; Levin, conseiller sanitaire, et l'inspecteur du bailliage de la ville, auprès desquels il se montra parfaitement sain de corps et d'esprit, il persista à répondre à toutes les questions qui lui étaient faites au sujet de l'attentat, qu'il n'avait pas de complices, mais qu'il espérait seulement arriver à une haute situation par le renversement du gouvernement actuel.

La nuit de dimanche à lundi fut assez mauvaise pour Nobiling, sans doute à la suite d'un refroidissement. Il s'éveilla de bonne heure le lundi, avec un léger malaise, bientôt suivi d'un évanouissement qui ne lui permit pas de prendre son repas de midi. Ce malaise augmenta encore dans la journée, et fut suivi d'évanouissements plus fréquents. Par suite de ces secousses, une artère intérieure, dans le voisinage de la blessure qui était presque complètement guérie, a dû se rompre, et il dut en résulter un empoisonnement du sang par suite d'un mélange du pus de la blessure avec le sang de l'artère. Vers le soir, l'état de Nobiling s'était empiré à ce point qu'il se trouvait presque sans connaissance.

Comme il n'avait pas repris ses sens le mardi au matin, on envoya chercher sa mère qui habite Berlin, et prit place auprès du lit de son fils, en présence du président du tribunal de la ville, Kruger; du directeur du tribunal Reich; du conseiller juge d'instruction, Juhl; du conseiller sanitaire, Levin, ainsi que de plusieurs médecins. Toutes les tentatives faites pour ramener Nobiling à la vie restèrent sans résultat; il demeura complètement privé de connaissance et de sentiment. L'agonie commença peu après deux heures et se manifesta par un râle violent. Nobiling expira à deux heures quarante-cinq minutes, sans avoir pu reconnaître aucune des personnes qui l'entouraient.

On ne sait encore si Nobiling est mort avec toute sa connaissance, s'il a témoigné quel-

que repentir à sa dernière heure, ou s'il a fait de nouveaux aveux. Le saura-t-on jamais? Le meurtrier n'ayant pas été jugé, la famille a pu réclamer son corps.

Le mercredi soir, l'autorité fit savoir à la mère de Nobiling que le corps de son fils, l'autopsie étant terminée, était à la disposition de la famille. Les médecins ont constaté que le meurtrier est mort d'une résorption purulente, autrement dit un empoisonnement du sang par un excès de suppuration.

M<sup>me</sup> Nobiling fit porter le soir même un cercueil à la clinique où elle se rendit le lendemain à cinq heures du matin, avec son plus jeune fils, âgé de dix ans, sa fille, la Sœur de charité, et quelques parents. Tous allèrent en voiture au cimetière; aucun journal ne désigne quel est le champ du repos où a été enseveli celui qui tenta d'assassiner l'empereur Guillaume.

Au bout de quelques instants, on apporta le cercueil; il n'y avait de présent que la famille et quelques agents de police chargés d'empêcher les curieux, s'il s'en présentait, d'entrer dans le cimetière.

Le corps fut, sans autre cérémonie, rapidement descendu dans la fosse et recouvert de terre, de façon que la place de la tombe n'est marquée par aucune élévation au-dessus du sol. Plus tard, on permettra à la mère d'y faire mettre du gazon; mais jamais ni croix, ni inscription ne doit rappeler le souvenir de l'assassin. A six heures et demie, tout était terminé; on dut porter jusqu'à la voiture l'infortunée mère, presque évanouie.

NOTRE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DEPUIS 1864.

Voici, d'après le rapport ministériel que publie le *Journal officiel*, les résultats acquis depuis 1865, résultats qui embrassent toute l'organisation de l'enseignement secondaire :

86 lycées au lieu de 77, malgré la perte de Metz, de Strasbourg et de Colmar;

157,296 élèves au lieu de 143,574, soit 13,722 élèves en plus;

Travaux importants d'agrandissement, d'appropriation et d'assainissement dans les lycées et collèges communaux;

Amélioration et régularisation des traitements du personnel à tous les degrés;

Organisation de l'enseignement spécial et développement du plan d'études, surtout au point de vue de l'enseignement de l'histoire, de la géographie et des langues vivantes;

Extension des exercices gymnastiques et militaires, ainsi que de l'équitation;

Les collections scientifiques mises en rapport avec les progrès de la science et les exigences de l'enseignement;

Les lycées et les collèges dotés de nombreuses cartes murales, d'atlas, de globes terrestres, etc.

Les bibliothèques générales des lycées enrichies au moyen d'ouvrages envoyés par le ministre ou achetés avec les ressources de ces établissements.

Les bibliothèques de quartiers créées à l'aide des cotisations des élèves, etc.

Sans rien enlever aux études classiques, l'Université s'est efforcée de faire aux exigences de notre société nouvelle toutes les concessions légitimes. Elle ne s'arrêtera pas dans cette voie, mais en introduisant la variété dans les études, elle s'applique à ne pas les affaiblir. Les concours académiques et les concours généraux en témoignent chaque année. L'émulation se fait sentir sur tous les points de la France, et l'on constate avec satisfaction que les élèves des lycées et des collèges des départements, disputent souvent à leurs émules des lycées de Paris le premier rang dans les facultés les plus élevées.

Ces résultats ne sauraient être indifférents pour le pays. L'enseignement secondaire lui prépare, en effet, les générations qui sont son honneur et sa force; c'est dans l'élite de ses agrégés que se recrute le personnel du haut enseignement.

L'administration de l'instruction publique a rencontré toujours, dans cette tâche laborieuse, le concours empressé des pouvoirs publics, et le dévouement de tous les maîtres, jaloux d'accroître l'héritage de l'Université et de justifier ainsi la confiance du pays.

CHRONIQUE LOCALE

Nous apprenons que M. Paris, proviseur du Lycée de Cahors, est nommé proviseur du Lycée de La Roche-sur-Yon.

M. le principal du collège de Valenciennes est nommé proviseur du Lycée de Cahors.

La clôture de la retraite ecclésiastique aura lieu dans l'église Cathédrale, vendredi prochain, 20 septembre, à 5 heures. Les fidèles sont invités à assister à cette cérémonie et au Sermon qui sera prêché par Monseigneur Mermilod, l'illustre Evêque d'Hébron prédicateur de la retraite.

Un de nos plus sympathiques compatriotes, qui joint au mérite de l'écrivain les solides qualités d'un administrateur expérimenté et rompu aux questions pratiques, — M. Gustave Pradelle, Préfet de l'Oise, — vient de publier, sur la conversion en argent des journées de prestation, un travail d'intérêt général, et qui, à ce titre, ne saurait passer inaperçu.

L'esprit et les conclusions de ce travail, modestement mis au jour sous la forme d'un rapport lu à la récente session du Conseil général de l'Oise, ont été à ce point remarqués par le Ministre de l'intérieur, qu'il a été l'objet d'une circulaire adressée aux préfets.

Voici au surplus, le jugement porté sur la brochure de M. Pradelle par le journal *Le National*, dont on connaît les attaches ministérielles :

Il vient de paraître en brochure un remarquable rapport fait au conseil général de l'Oise par M. Pradelle, préfet du département, sur l'importante question de la *Conversion en argent des journées de prestation*. Ses conclusions, tendant à élever le tarif, viennent d'ailleurs de recevoir une sanction officielle par la circulaire ministérielle du 25 juillet.

Dans ce rapport, M. Pradelle a affirmé la compétence du conseil général pour la fixation du tarif et la nécessité de revenir sur ce sujet, chaque année, pour éviter une trop grande disproportion entre le prix de la journée de travail et le prix de journée de prestation; il s'est fondé sur l'équité pour éviter une trop grande disproportion entre ces deux prix, et aussi sur l'utilité publique.

« Il est urgent, a-t-il dit, de maintenir annuellement le tarif de la journée de prestation à un taux non pas égal au taux de la journée de travail — et cela pour que le plus de journées de prestation possibles soient transformées en argent — mais sensiblement approché de ce taux, par exemple, avec un écart de 1/7. »

Il a fait ressortir l'importance qu'il y avait pour le département à s'imposer le maximum des journées et des centimes prévus par la loi; car on sait que l'Etat ne subventionne jamais les communes qui n'atteignent pas ce maximum. Cette mesure permet également de faire à la caisse des chemins vicinaux des emprunts fort avantageux pour l'exécution des travaux.

Nous félicitons sincèrement M. le préfet de l'Oise du zèle qu'il apporte dans l'exercice de fonctions si importantes et si utiles, quand elles sont remplies avec cette intelligence et ce dévouement.

M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce vient d'adresser aux préfets une circulaire, au sujet de l'exécution de la loi du 13 avril 1850, sur les logements insalubres.

Les conseils d'hygiène, dit cette circulaire, signalent fréquemment les mauvaises conditions où se trouvent dans beaucoup de villes, les logements ouvriers, et les dangers que ces logements malsains présentent, non-seulement pour la santé de ceux qui y habitent, mais encore pour la salubrité publique. M. le ministre prie, en conséquence, les préfets d'appeler l'attention des conseils municipaux des villes d'une certaine importance, et notamment des centres industriels, sur l'intérêt qu'il y aurait à établir dans ces villes des commissions des logements insalubres, fonctionnant régulièrement comme à Paris. Espérons que cet appel de l'administration sera entendu.

Quelques accidents s'étant produits dans les

lycées et les collèges pendant des exercices du trapèze, la commission de gymnastique a adressé au ministre de l'instruction publique un rapport concluant à ce que les élèves ne fassent plus les exercices du trapèze avant l'âge de onze ans, et à ce que les maîtres soient invités à s'en tenir strictement, dans leurs leçons, à l'enseignement des exercices de trapèze indiqués au programme.

Une circulaire ministérielle fait part de ces observations aux recteurs, et les engage à les transmettre à qui de droit.

17<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE

On lit dans la *Semaine catholique* :

« Le service religieux a été représenté comme tous les autres services de l'armée par la convocation et la présence aux grandes manœuvres de M. l'aumônier en chef du 17<sup>e</sup> corps.

« Dès le dimanche, 1<sup>er</sup> septembre, malgré la dispersion des troupes, MM. les chefs de détachements ont bien voulu accepter, dans plusieurs localités, les offices de MM. les curés pour procurer aux soldats la facilité d'entendre la sainte messe.

« Mais, dimanche dernier, 8 septembre, les troupes se trouvant concentrées en deux divisions, à Cadours et à Cox (Haute-Garonne), l'office religieux, célébré pour les militaires, a revêtu plus de pompe et a présenté aux populations un spectacle vraiment grandiose; à Cox, surtout, où se trouvait le grand quartier du général Salignac-Fénelon. La messe a été dite en plein air; l'autel de campagne, orné d'armes et de feuillages, avait été dressé sur un petit monticule qui domine un immense et magnifique horizon. Dans ce cadre, que Dieu avait fait si beau, il était réellement admirable et touchant de voir un piquet d'honneur considérable d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie formant le carré, au milieu duquel était groupée, dans une simple mais noble attitude, l'assistance militaire, en tête de laquelle on remarquait huit généraux et un nombre considérable d'officiers de tous grades et de toutes armes.

« Daigne le bon Dieu bénir ces chefs et ces soldats chrétiens, et rendre par eux notre pays grand et invincible!

« Nous avons appris du reste, avec plaisir, de la bouche même de M. l'aumônier militaire, que, contrairement à des bruits qui avaient couru fort mal à propos, son ministère n'a pas eu à s'exercer autrement durant ces manœuvres; l'état sanitaire des troupes a été exceptionnellement bon, durant ces jours de fatigue et de chaleur. »

Nous lisons dans le *Message de Toulouse* d'aujourd'hui :

On lit dans la *Dépêche* du 13, à propos de la revue du 11 :

« Nous ne rendrons pas compte de cette re-

vue, n'y ayant pas assisté. Mais nous avons vu des fourgons d'ambulance garnis de soldats.

« Il circule en outre, en ville, des bruits sinistres dont nous ne voulons pas nous faire l'écho. On parle de réservistes malades, de morts même.

« Nous espérons que ces rumeurs sont exagérées; aussi prions-nous l'autorité de faire connaître la vérité à l'opinion. »

L'autorité n'a pas fait attendre sa réponse à la note ci-dessus.

Voici en effet l'avis qui nous est communiqué :

« Une feuille publiée à Toulouse, indique, dans son numéro du 13 courant, qu'il circule des bruits alarmants au sujet de l'état sanitaire des troupes du 17<sup>e</sup> corps, qui viennent de prendre part aux manœuvres.

« A ces allégations, qui sont de nature à inquiéter les familles, nous répondons par un fait précis : — la proportion des hommes évacués sur les hôpitaux, pendant les manœuvres, n'a pas atteint le chiffre de un homme sur deux cents, et plusieurs de ces malades ont déjà pu rejoindre leur drapeau.

« L'état sanitaire des troupes, pendant les grandes manœuvres, a donc été, non-seulement bon, mais excellent; cet heureux résultat est dû, en grande partie au bon fonctionnement des services administratifs, dont l'exécution n'a donné lieu à aucune réclamation, soit de la part des hommes, soit de la part des officiers, qui, tous, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils fussent placés, se sont enquis avec la plus grande sollicitude des besoins de leurs subordonnés.

« Le général commandant le 17<sup>e</sup> corps a, du reste, remercié M. l'intendant militaire d'une manière spéciale, au sujet du fonctionnement de son service.

« Quant aux voitures d'ambulance, dont la présence à la revue a peut-être été le point de départ de l'allégation dont il s'agit, il suffira de dire que ce matériel a dû figurer à vide et à sa place réglementaire, à la suite du corps. »

Bourse de Paris

Cours du 17 Septembre.

Rente 3 p. %.....	76 35
— 3 p. % amortissable.	80 35
— 4 1/2 p. %.....	107 25
— 5 p. %.....	112 85

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 16 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.400 »	3.410 »
Crédit foncier.....	761 25	767 50
Orléans-Actions.....	1.495 »	1.495 »
Orléans-Obligations.....	358 »	357 50
Suez.....	770 »	768 75
Italien 5 %.....	73 »	73 80

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE SAISIE IMMOBILIÈRE

ADJUDICATION SUR SURENCHÈRE  
fixée au 1<sup>er</sup> octobre 1878

Par procès-verbal de Cros, huissier à Castelnaud, en date du vingt-six avril mil huit cent soixante-dix-huit, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-cinq mai dernier, volume 73, numéro 49 et 50, il a été procédé à la saisie des biens immeubles ci-après désignés.

A la requête du sieur Gervais Boursiac, agent d'affaires, habitant et domicilié de la ville de Moissac (Tarn-et-Garonne).

Lequel constitue pour son avoué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans cette ville, rue du Parc numéro 12 ; Sur la tête et au préjudice du sieur Louis Parre, propriétaire, habitant et domicilié au lieu de Mercadié, commune de Flaugnac.

Biens à vendre :

1<sup>o</sup> Une friche aujourd'hui partie en vigne sise au lieu de Lhoustalet, formant le numéro 64, section E, de la matrice cadastrale de ladite commune de Flaugnac, d'une contenance de quatre-vingt-un ares quatre-vingt-dix centiares, troisième classe, pour un revenu de quarante-neuf centimes ;

2<sup>o</sup> Une terre, aujourd'hui vigne sise audit lieu de Lhoustalet, formant le numéro 65, section E, de ladite matrice cadastrale de la commune de Flaugnac, d'une contenance de trente-quatre ares vingt centiares, cinquième classe, pour un revenu de cinquante centimes ;

3<sup>o</sup> Une vigne sise audit lieu de Lhoustalet formant le numéro 66, section E, de ladite matrice de Flaugnac, d'une contenance de trente-trois ares trente-centiares, cinquième classe, pour un revenu de cinquante centimes ;

4<sup>o</sup> Une terre aujourd'hui vigne sise au Pech du Boulvé, formant le numéro 67, section E, de ladite matrice cadastrale de Flaugnac, d'une contenance de un hectare quarante ares vingt centiares, cinquième classe, pour un revenu de deux francs dix centimes ;

5<sup>o</sup> Une vigne aujourd'hui terre sise à Daudunou, formant partie du numéro 331, section E, de ladite matrice cadastrale de Flaugnac, d'une contenance de vingt-deux ares vingt centiares, troisième et quatrième classe pour un revenu de deux francs vingt-six centimes ;

6<sup>o</sup> Un bois aujourd'hui partie en terres sises audit lieu de Daudunou formant le numéro 320, section E, de ladite matrice cadastrale de Flaugnac, d'une contenance de cinq ares quatre vingt-dix centiares, quatrième classe, pour un revenu de quarante-sept centimes ;

7<sup>o</sup> Une terre sise audit lieu de Daudunou, formant le numéro 321, section E, de ladite matrice cadastrale de Flaugnac, d'une contenance de trente-quatre ares, cinquième classe, pour un revenu de cinquante centimes ;

8<sup>o</sup> Une terre sise audit lieu de Daudunou, formant partie du numéro 332, section E, de ladite matrice cadastrale de Flaugnac, d'une contenance de cinquante-sept ares quatre-vingt centiares, troisième, quatrième et cinquième classe pour un revenu de cinq francs cinquante-cinq centimes.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et saisis immobilièrement, sont situés dans la commune de Flaugnac, canton de Castelnaud, arrondissement de Cahors, département du Lot, ils sont joints et exploités par le sieur Louis Parre, propriétaire, habitant et domicilié au lieu de Mercadié,

commune de Flaugnac.

Le cahier des charges a été publié le 20 juillet dernier et l'adjudication a été continuée au trente-un août suivant.

Ledit jour trente-un août, l'adjudication a eu lieu au prix de cinq cents francs au profit du sieur Joseph Vergnes, propriétaire, de Montpezat.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le sept septembre courant, ledit sieur Boursiac a fait la surenchère du sixième. Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi avec sommation pour le premier octobre prochain.

En conséquence la nouvelle adjudication aura lieu le premier octobre prochain à l'audience des créées des vacations du tribunal civil de Cahors, à l'heure de Midi, au Palais de justice de cette ville.

Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de cent franc, ci..... 590 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable,  
A Cahors, le seize septembre mil huit cent soixante-dix-huit.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... septembre mil huit cent soixante-dix-huit, F<sup>o</sup> ..... C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GIBBERT.

Etude de M<sup>e</sup> Delbreil, licencié en droit, avoué à Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Extrait de jugement portant séparation de corps et de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-trois février dernier, la dame Jeanne Bras sans profession, habitante et domiciliée de la ville de Cahors, pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du quinze janvier mil huit cent soixante-dix-sept, a été séparée de corps et de biens, avec le sieur Jean Martory, son mari, postillon, habitant et domicilié de ladite ville de Cahors.

Pour extrait certifié véritable,  
A Cahors, le dix-sept septembre mil huit cent soixante dix-huit.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

La *Mercuriale des Halles et Marchés*, Journal quotidien, publié le soir à Paris et expédiés par trains rapides, renseigne ses lecteurs sur les mouvements des cours des farines et des marchandises aussi vite qu'ils le seraient par le télégraphe. Il est indispensable à tous les négociants, meuniers et agriculteurs. (Voir aux annonces).

Pour tous les extraits et articles non-signés.  
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
17 Septembre 1878. (65)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Seconde Partie.

IX

LES DEUX LETTRES

— Lui ! s'écria le comte, presque rayonnant; je n'espérais pas tant.

— Lui ! murmura Louise qui, en entendant ce nom, trouva la force de se soulever.

Mais aussitôt elle retomba plus pâle, plus faible et plus tremblante.

Le prévôt, trop préoccupé, ne remarquait pas l'état dans lequel se trouvait Louise; le Hollandais, au contraire, ne la perdait pas de vue.

Il reprit d'un ton tout à la fois enjoué et ironique :

— François Blondel ! oh ! mais tout

s'explique vraiment. Comment donc ! on ne lui reprochera pas de vouloir sauvegarder la vertu de madame... Quand le mari accuse, l'amant confirme.

La jeune femme laissa échapper un cri étouffé.

Le prévôt se dressa livide.

— Vous dites, monsieur !

— Rien de plus simple. M. François Blondel a des lettres pour tous les sujets, et celle que je possède est de sa plus ferme et plus galante écriture.

— Achevez, monsieur, achevez ! cria le prévôt avec exaspération.

— Tenez, monsieur, dit le Hollandais en tirant un pli de son pourpoint, comparez et voyez si mes juges ne trouveront pas que c'est là un ingénieux moyen de punir l'impudent possesseur d'un secret qui intéresse à un si haut point l'honneur conjugal de M. le prévôt des marchands.

— Cette lettre... fit le mari outragé hésitant à la prendre.

— Je n'osais vous la montrer tout à l'heure; mais peut-être ajouterez-vous foi maintenant à ce que Blondel écrit à la femme, puisque vous croyez si facilement ce qu'il écrit au mari.

Le prévôt eut un mouvement convulsif et se saisit de la missive en détournant son regard de Louise. Quand à elle, à la vue de cette lettre, elle s'était levée, froide et pâle, pareille à une statue de marbre qui n'attend qu'à être renversée pour

se briser.

Le prévôt, haletant, commença sa terrible lecture :

« Louise,

« Je t'aime tant que, malgré ce que « m'impose la prudence, je ne puis m'en- « pêcher de t'écrire, pauvre ange aban- « donné au milieu d'un palais.

« A peine m'avais-tu quitté hier, que je « pleurais déjà ton départ, ne pouvant me « consoler qu'en songeant à ton retour.

« Oh ! cette pauvre maison de la porte « Saint-Denis, que je vais bientôt démo- « lir pour la gloire du roi, je veux la faire « reconstruire plus belle qu'aucune autre, « mais je conserverai intacte cette petite « chambre où, pour la première fois, tes « lèvres ont effleuré les miennes... où, pour « la première fois, ton âme s'est confondue « en mon âme. Je me rappellerai toujours « que c'est dans cette chambre devenue un « paradis que respire ce cher petit être que « tu m'as donné... et qui... »

Le prévôt s'arrêta.

Il avait lu lentement, comme un homme qui pèse chaque mot et en dissèque la valeur; mais là une voile avait passé sur ses yeux, la parole s'était arrêtée dans sa gorge... il voulait continuer, il ne le pouvait pas.

Il était étranglé par l'horrible émotion qu'il éprouvait.

Le Hollandais attendait qu'il eût achevé de lire comme s'il se fût achevé de lire comme s'il se fût agi d'une chose insignifiante.

Quant à Louise, elle semblait insensible. Toujours debout, elle suivait des lèvres chacune des syllabes qui composaient ces foudroyantes lignes.

Le prévôt fit un effort sur lui-même et d'une voix altérée :

« ... et qui me regarde avec des yeux « où se voit le céleste rayon de ceux de sa « mère.

« Il me faut cesser ce doux épanchement de mon âme, car le roi m'envoie « demander... Au revoir, Louise, mille « baisers sur ton front de jeune femme et à « bientôt.

« Celui dont tu es toute la vie et qui « t'offre la sienne.

« BLONDEL. »

Le prévôt avait fini déjà depuis quelques temps qu'il semblait lire encore, comme s'il ne pouvait en croire ses yeux.

Louise se sentait mourir.

— Perdue ! perdue ! murmura-t-elle. Et courbant à la fois la tête et les genoux, elle s'agenouilla confuse et atterrée aux pieds de son mari.

— Non ! non ! cela n'est pas, s'écria le prévôt comme sortant d'un rêve. Elle ment, cette lettre !... elle ment !

Le Hollandais lui toucha le bras et le força de se retourner vers Louise ag-

nouillée.

— Regardez ! dit-il, regardez ?

— Oh ! mon Dieu ! elle... Louise... coupable ! murmura le prévôt, et la voix lui manqua.

Le silence qui suivit cette scène était effrayant.

Enfin un sanglot déchirant se fit jour et sortit de la poitrine du prévôt. Pour qu'un tel homme pleurât, il fallait qu'il souffrit bien.

Alors, comme soulagé, il approcha de sa femme et lui dit d'un ton résigné :

— Relevez-vous !

Louise fit un mouvement pour obéir; ses forces la trahirent, et elle retomba sans connaissance sur le parquet.

Le prévôt alla à son bureau; il frappa sur un timbre.

Un domestique parut. Mme Lepelletier se trouve mal; faites dire à ses femmes de venir.

Les personnes à son service accoururent bientôt précédées de Mariette.

Lorsque la nourrice vit Louise dans cet état, elle éclata en sanglots.

— Silence ! dit le prévôt... Ce n'est rien, la chaleur peut-être. Faites-lui prendre l'air et elle reviendra à elle. Veillez, Mariette, à ce que les soins ne lui manquent pas.

— Comptez sur moi ! Ah ! pauvre chère maîtresse, je la sauverai !

(A suivre.)

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

P. ALIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 30 Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

LA MERCURIALE DES HALLES ET MARCHÉS  
JOURNAL QUOTIDIEN

publie les cours officiels et commerciaux de tous les marchés français et étrangers, qu'il reçoit par dépêches télégraphiques. Il est expédié le soir par les trains rapides, avec les cours de la Halle aux farines et de la Bourse de Paris du jour.

Vingt-six ans d'existence prouvent suffisamment le succès de la *Mercuriale*, dû à la sûreté et à la loyauté de ses informations.

La période d'affaires dans laquelle nous allons entrer rend la lecture de la *Mercuriale* indispensable pour tous les négociants, meuniers et agriculteurs.

ON S'ABONNE A PARIS, RUE COQ-HÉRON, 5, ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

La *Mercuriale* sera adressée à l'essai à toutes les personnes qui en feront la demande par carte postale. — On trouvera les conditions de publication en tête du journal.

6 n° par semaine, 32 fr. par an. — 3 n° par semaine, 22 fr. par an. — 2 n° par semaine, 18 fr. par an. — 1 n° par semaine, 12 fr. par an.

ECONOMIE DOMESTIQUE

Exposition universelle de Paris en 1878

20 ANNÉES D'EXPÉRIENCES

SUCCÈS GARANTI



FEU LAUR

TOPIQUE LAUR

DIT

DIT

BAUME IGNÉ DES KADURKES

TOPIQUE DES KADURKES

Ce Baume remplace avantageusement le fer rouge sur le cheval, sans laisser la moindre trace de son passage.

Ce Topique est un souverain spécifique des chevaux couronnés; il guérit rapidement toute blessure.

PRIX DU POT: 4 fr.

PRIX DU FLACON: 3 fr.

Dépôt rue Taitbout, 23, à Paris,

et chez l'inventeur M. LAUR, vétérinaire, à Cahors.

Remises aux Concessionnaires.

BAYLES, J<sup>NE</sup>

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, canons, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOFLE  
ET RÉARGENTURE.  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant: Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent:

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — .....	40 —
300 — .....	45 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.)

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M<sup>ME</sup> LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

LE DOMAINE DE RÉVEILLON

situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtimens en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.



MALADIES DES FEMMES

Guérison sans repos ni régime, par M<sup>me</sup> LACHAPELE, maîtresse sage-femme. Les moyens employés, aussi simples qu'infailibles, sont le résultat de longues observations pratiques dans le traitement de leurs affections spéciales, causes fréquentes et souvent ignorées de leur stérilité, langueurs, palpitations, débilités, faiblesse, malaises nerveux, maigreurs, etc.

Consultations tous les jours, de 3 à 5 heures, 27, rue du Mont-Thabor (près les Tuileries), à Paris.



LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour battesses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabilbe de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr.

— Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité.

— NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

Eaux minérales de Miers

GARE DE ROCAMADOUR

HOTEL CARBOIS

A Alvignac (Lot).

L'Hotel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hotel Carbois.

Grand Hotel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par GALLIOT

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle PARIS.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

